

Villarbernon
73140 St Michel de Maurienne
vamaurienne@yahoo.fr
06.87.36.15.93
vamaurienne.ovh

M. ZMIROU-NAVIER Denis
Président
Mme POPELIN Agnès
Vice présidente
de la Commission nationale
de la déontologie et d'alertes
en matière de santé publique et d'environnement

Ministère Transition écologique
Secrétariat CNDASPE
CGDD-DRI-SR
92055 Paris-La-Défense Cedex

Courrier envoyé en recommandé par précaution n° 1A 175 6378544 2

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le 8 novembre 2021, nous avons eu l'honneur de vous saisir dans le cadre d'un risque pour l'alimentation en eau pour la consommation humaine dans notre région en liaison avec le projet de creusement du tunnel de base du Lyon Turin. Ce courrier fut suivi de l'envoi d'un rapport du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) appuyant notre saisine, le 4 février 2022.

Le 22 juin 2022, nous vous avons sollicités à nouveau pour connaître votre avis et votre point de vue concernant ce dernier rapport du BRGM. En particulier, nous voulions savoir ce que vous avez pensé et quelle a été votre réaction à la lecture du chiffre cité dans le rapport à la page 71 : « 75 % des chroniques examinées ont une exploitabilité limitée ou réduite ».

À ce jour, nous sommes sans réponse à nos demandes si ce n'est la confirmation que votre commission a bien transmis notre requête (n°157) auprès du ministère de la Transition écologique, dont vous attendez la réponse à votre courrier du 26 janvier 2022.

Notre préoccupation et notre alarme face au caractère irréversible des atteintes possibles à l'eau potable et à l'environnement si un tel tunnel venait à être creusé deviennent chaque jour de plus en plus prégnantes. Les questions liées à l'eau sont des inquiétudes grandissantes depuis les sécheresses de l'été 2022 et de cet hiver et face aux défis que nos territoires de montagne doivent traverser pour répondre à la demande d'alimentation en eau potable pour les habitants et les touristes. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que ce risque, objet de l'alerte, ne se réalise pas ?

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour répondre à toute question et vous transmettre tout document que vous souhaiteriez.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente de recevoir l'expression de notre haute considération.

Annie Collombet et Philippe Delhomme
Coprésidents de Vivre et Agir en Maurienne



Paris, le 24 avril 2023

Le Président

Réf : CNDA/FH/2023-51

Annie Collombet et Philippe Delhomme
Coprésidents de Vivre et Agir en Maurienne

Objet : Réponse à votre relance concernant votre signalement - cnDAspe

Madame et Monsieur les Coprésidents,

La Commission nationale de la déontologie et des alertes en santé publique et environnement accuse réception de votre courrier en date du 27 mars 2023.

Le ministère chargé des transports n'a pas répondu à notre courrier du 26 janvier 2022 par lequel nous lui avons transmis le signalement en le qualifiant d'alerte. Il n'a pas non plus répondu à la forme de relance que nous avons faite en juillet 2022 après réception du signalement 171, également qualifié d'alerte, qui portait sur d'autres possibles conséquences négatives du même projet d'infrastructure.

La cnDAspe n'a pas la capacité à enjoindre les administration à lui répondre ou à agir. Dès lors, elle ne peut que souligner l'absence de réponse sur son [site Internet](#), en fléchant les dossiers correspondants en orange. Les deux dossiers sont ainsi fléchés et le resteront. La cnDAspe ne peut aller plus loin.

Il revient aux lanceurs d'alerte, s'ils le jugent opportun, de s'appuyer sur cette information pour agir en direction des médias.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Coprésidents, l'expression de mes salutations distinguées.

Professeur Denis Zmirou-Navier

